

CAUE 15



RAPPORT
D'ACTIVITE

2024

LE MOT DE NOTRE PRESIDENT

2024 a vu se déployer la première année de notre stratégie triennale «Renaturation». Ce projet, porté par notre Conseil d'Administration, s'est concrétisé par l'expérimentation de la renaturation des cours d'école pour les deux communes de Thiézac et Chaudes-Aigues grâce au soutien financier de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et au concours du CPIE de Haute Auvergne. Dans ce prolongement, l'arrivée en novembre, de Marie-Pia Sindt, paysagiste conceptrice, a conforté le CAUE dans ses missions. Notre association développe ainsi de nouvelles approches afin de répondre aux plus près des préoccupations de nos territoires en les aidant à concilier développement, qualité de vie et respect de l'environnement.

Depuis 45 ans notre CAUE est investi d'une mission de service public au bénéfice du département du Cantal sur les sujets de l'architecture, du paysage, de l'environnement et du cadre de vie. Le bilan de nos activités que nous vous présentons avec ce rapport vous permettra de saisir la richesse et la diversité de nos actions.

Une nouvelle fois le Conseil Départemental du Cantal a choisi de conforter nos activités par un soutien et un engagement financier forts qui nous permettent d'aborder les futures années avec sérénité, je tiens à remercier son Président Bruno FAURE pour sa confiance.

Je remercie également les salariées du CAUE ainsi que les membres de notre Conseil d'Administration qui s'investissent au quotidien pour que notre association puisse être reconnue comme une structure indispensable, au bénéfice de nos territoires et au service de nos concitoyens.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Gilles COMBELLE,
Vice-Président du Conseil Départemental,
Maire de Le Rouget-Pers.

Le CAUE conseille

Les communes, les EPCI, le département, les administrations

Il peut être consulté pour tout projet d'aménagement ou d'urbanisme et proposer des méthodes d'intervention, inciter à évaluer les besoins et les réalités locales.

A la demande des collectivités publiques, il peut, par exemple contribuer à la prise de décision en organisant ou en conseillant une campagne d'information, une exposition, un concours, une enquête auprès de la population locale...

Les candidats à la construction

Toute personne désirant construire peut consulter le CAUE. Celui-ci donne «les informations, les orientations, les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain et rural». Il conseille sur le choix d'un terrain, l'implantation, les contraintes d'urbanisme. Il analyse les besoins personnels, les explique en terme d'espace et d'usage de l'espace, sensibilise au caractère des constructions locales et aux créations contemporaines.

Les interventions du CAUE sont gratuites, elles excluent la maîtrise d'œuvre.

Le CAUE informe et sensibilise

Tous les habitants du département : urbains et ruraux, particuliers et associations, administrés et élus, jeunes et adultes...

Il explique, conseille, oriente : sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement: les textes, les procédures, les financements, la création contemporaine, les techniques de construction, de restauration, d'isolation...

Il anime et suscite une participation plus active de tous les habitants à la construction de leur cadre de vie (par des rencontres, des enquêtes, des concours, des expositions).

Il documente, fournit des fiches, des photos, des publications sur l'architecture contemporaine et régionale, sur les textes d'urbanisme, les techniques et les matériaux, les couleurs...

Vous souhaitez recevoir plus d'informations sur le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Cantal ?

Adressez-vous au : **19 avenue de la République
15000 Aurillac**

ou par téléphone au : **04 71 48 50 22**

ou email : **contact@cauecantal.fr**

et retrouvez toutes les actualités du CAUE sur son site : **www.CaueCantal.fr**

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Depuis 1978, le CAUE du Cantal conseille, forme, informe et sensibilise. Son approche est pédagogique et répond aux enjeux de société.

Le CAUE vous accompagne

Conseiller
Sensibiliser
Informer
Former

Notre association



L'équipe du CAUE du Cantal : Geneviève ROUX, architecte conseillère | Fernanda DE OLIVEIRA, secrétaire-comptable | Marie Pia SINDT, paysagiste conseillère | Émilie BERNARD, architecte directrice du CAUE,

Les domaines d'intervention du CAUE du Cantal sont : l'urbanisme et le paysage, l'architecture et le patrimoine, les économies d'énergie, l'espace public.

Le CAUE est, pour les élus, un outil d'aide à la décision. Il donne un cadre de réflexion et aide à évaluer la pertinence d'une initiative. En agissant en amont du projet, le CAUE aide les collectivités à définir leurs justes commandes et contribue à contenir et à maîtriser les coûts.

Les missions et actions du CAUE ne relèvent pas du champ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ni de celui de la maîtrise d'œuvre qui constituent des prestations intellectuelles rémunérées, conclues dans le cadre d'un marché public.

Sa composition, fixée par la Loi sur l'Architecture de 1977 et le décret n°78-172 du 9 février 1978, représente les principaux acteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. En 2024, notre conseil d'administration s'est réuni quatre fois, conformément aux statuts.

3 représentants de l'État (Membres de droit)

Madame l'Inspectrice d'Académie, Madame LUTIC

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur GIRARD

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires représentant les ex DDE et DDM, Monsieur PEJOT

6 représentants des collectivités locales (Désignés par le Conseil Départemental)

Monsieur COMBELLE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Le Rouget-Pers

Monsieur FABRE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Mandailles-St-Julien

Madame LANTUEJOUL : Vice-Présidente du Conseil Départemental, Maire d'Arpajon-sur-Cère

Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale, élue à Madic

Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Monsieur MALVEZIN, Maire de Laroquebrou

4 représentants des professions (désignés par le Préfet)

L'Ordre des Architectes, représenté par Madame DUMAS, Architecte

Madame GOFFINET, Architecte

La CAPEB, représentée par Monsieur CARRIER

Madame GUIVARCH, Paysagiste conceptrice

2 personnes qualifiées

Le CPIE de Haute Auvergne, représenté par Monsieur HERTZ

Cantal Habitat représenté par son directeur général, Monsieur LAFFAIRE

6 membres élus par l'Assemblée Générale

La Fondation du Patrimoine, représentée par Monsieur GANUCHAUD, Délégué Départemental

L'association Gîtes de France Cantal, représentée par Madame ESCURE Directrice
Madame SAUNAL-CROS, Géomètre expert

L'Association de Sauvegarde des Burons du Cantal, représentée par Monsieur FREGEAC Président

La Chambre des Métiers du Cantal, représentée par Monsieur GOUZE

La FFB du Cantal, représentée par Monsieur CANET

Le bureau :

Président : Monsieur COMBELLE, Vice-Président du Conseil Départemental, Maire de Le Rouget-Pers

Vice-Président : Monsieur LENTIER, Maire de Vézac

Trésorier : Madame LEYMONIE, Conseillère Départementale

Secrétaire : Madame GOFFINET, Architecte

↓ Les membres de notre assemblée générale en visite sur la commune du Rouget-Pers le 27 juin 2024.



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT : LE RÔLE DU CAUE

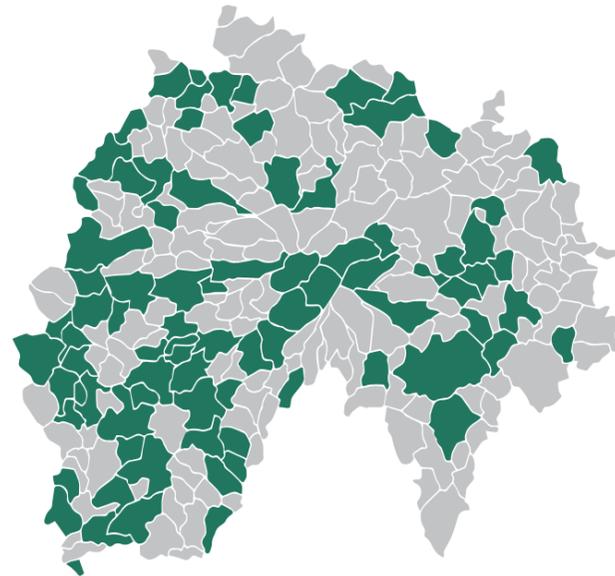


Adhérents et Adhésions

/ Nos adhérents

La loi de 1977 sur l'architecture a créé les CAUE sous la forme d'associations indépendantes. C'est en 2003 que les membres du conseil d'administration ont adopté le principe d'adhésion au CAUE afin que sa légitimité repose sur la diversité de ses membres adhérents. Les collectivités, les associations et professionnels peuvent adhérer. Ainsi, chaque nouvelle adhésion contribue à la reconnaissance de la pertinence du CAUE et de la qualité des services rendus. L'appui de ses adhérents lui permet d'envisager des actions nouvelles à leur intention.

Pour cela chaque année le CAUE fait appel, plus particulièrement aux communes et aux groupements de collectivités, pour adhérer à l'association et participer ainsi au fonctionnement de cet outil commun de service public. Une nouvelle fois en 2024 nos partenaires ont répondu favorablement avec 90 communes adhérentes et 7 EPCI.



↑ Communes adhérentes au CAUE en 2024.

Communes :

Albepierre-Bredons, Alleuze, Andelat, Anglards-de-Salers, Antignac, Arches, Arnac, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Chaliers, Chalvignac, Champagnac, Chaudes-Aigues, Cheylade, Coltines, Condat, Coren-les-Eaux, Crandelles, Drugeac, Ferrières-St-Mary, Glénat, Joursac, Jussac, Ladinhac, Laroquebrou, Laveissière, Le Rouget-Pers, Le Vigean, Leynhac, Madic, Mandailles-St-Julien, Marcenat, Marcolès, Massiac, Mauriac, Maurs-la-Jolie, Menet, Montgreleix, Montmurat, Montsalvy, Montvert, Murat - Chastel-sur-Murat, Naucelles, Neuvéglise-Sur-Truyère, Omps, Paulhac, Pierrefort, Pleaux, Polminhac, Prunet, Puycapel, Quézac, Raulhac, Reilhac, Riom-ès-Montagnes, Roffiac, Roumégoux, St-Cernin, St-Constant-Fournoules, St-Etienne-Cantalés, St-Georges, St-Gérons, St-Ilvide, St-Jacques-des-Blats, St-Mamet-la-Salvetat, St-Paul-des-Landes, St-Pierre, St-Projet-de-Salers, St-Simon, St-Urcize, St-Victor, Sansac-de-Marmiesse, Sauvat, Siran, Talizat, Teissières-les-Bouliès, Thiézac, Tournemire, Trémouille, Ussel, Val d'Arcomie, Vebret, Vezac, Zeze, Vezels-Roussy, Vic-sur-Cère, Villedieu, Vitrac, Ydes, Ytrac.

Communautés de Communes :

Agglomération du Bassin d'Aurillac, Châtaigneraie Cantalienne, Cère et Goul en Carladès, Pays de Mauriac Sumène-Artense, Pays de Saint Flour et Hautes Terres.

Organismes :

Syndicat Mixtes du Puy-Mary, Gîtes du Cantal, Clévacances, Cantal Destination et CIT.

Associations :

Energie 15 & Petites Cités de Caractère Cantal

/ Bilan des adhésions 2024 :

- 90 communes
- 7 communautés de communes
- 5 organismes
- 1 association
- 1 particulier



↑ Communautés de Communes adhérentes au CAUE en 2024.

Adhérer au C.A.U.E.

C'est :

- Soutenir le CAUE dans sa mission de service public décrite dans la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977.
- S'associer à la démarche culturelle du CAUE en faveur de la qualité du patrimoine et de l'environnement.
- Bénéficier de conseils personnalisés et d'un accompagnement technique et méthodologique du CAUE pour garantir la pertinence et la durabilité d'un projet dans le cadre d'un programme d'aménagement pluriannuel.
- Préparer l'avenir en initiant des démarches qualitatives en amont des projets de construction, d'aménagement urbain ou paysager dans le cadre d'une convention, toujours hors maîtrise d'œuvre.
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur PLU et de leur projet d'aménagement et de développement durable.
- Être destinataire de toutes nos publications dont le rapport annuel d'activité.
- Prendre part aux décisions et orientations de la vie de l'association en étant membre de son Assemblée Générale.

CAUE
Cantal
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Nos adhérents nous apportent chaque année leur soutien et participent à la vie de l'association. Grâce à ce partenariat privilégié, le CAUE peut développer des actions qualitatives, transversales, durables et totalement impartiales.

Merci !

CAUE du Cantal / 19 avenue de la République 15 000 Aurillac / 04 71 48 50 22 / contact@cauecantal.fr / www.cauecantal.fr

Barème des cotisations 2024

Communes	
1 à 500 hab	: 141 €
500 à 1 000 hab	: 201 €
1 001 à 2 000 hab	: 281 €
2 001 à 4 000 hab	: 361 €
4 001 hab et +	: 441 €

Communautés de communes
Montant minimum 650 € et maximum 3 500 €

Mixtes, Organismes : Montant unique : 600 €

Associations, Entreprises : 80 €

Particuliers : 25 €

Bulletin d'adhésion 2024

Adhérer au C.A.U.E. 15 oui non

Communes de : _____

Associations ou Associations : _____

Particulier : _____

Ville : _____

Mail : _____

Adhérent sur la commune : _____

Cotisation : _____

Fonction : _____

Signature et cachet : _____

de votre cotisation est à effectuer par mandat administratif ou par chèque n° _____

Banque : _____ Guichet : _____ Numéro de compte : _____ C/c : _____

E : 1501 4048 2166 1181 6965 934 BIC : AGRIFRPP888

ADHESION : AURILLAC ST ELOI (04821)

↑ Bulletin d'adhésion 2024 du CAUE.

/ Barème des adhésions 2024

Communes :

De 1 à 500 hab. :	141 €
De 500 à 1 000 hab. :	201 €
De 1 001 à 2 000 hab. :	281 €
De 2 001 à 4 000 hab. :	361 €
De 4 001 et plus :	441 €

Communautés de communes :

Le barème est de 0,09 € par habitant avec un minimum de 600 € et un maximum de 3 000 €

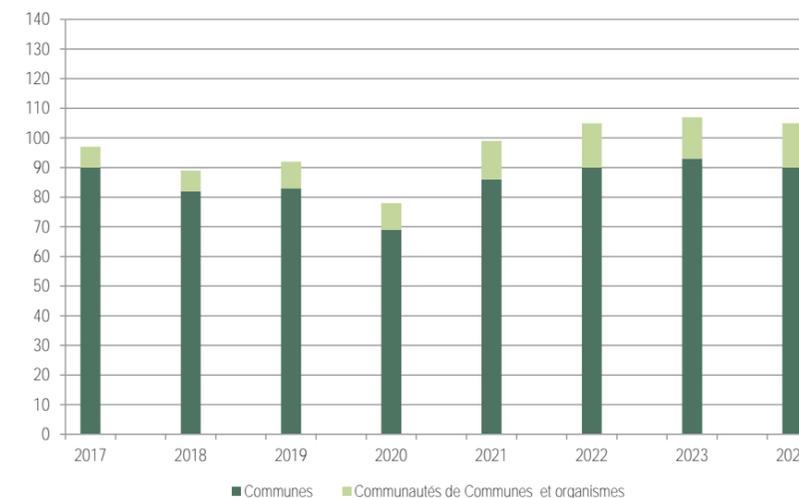
Syndicats mixtes et organismes :

Adhésion unique : 600 €

Particuliers et entreprises :

Associations/Entreprises : 80 €
Particuliers : 25 €

↓ Evolution du nombre d'adhérents



Point financier

L'exercice 2024 se solde par un résultat positif de **46 337,52 €**, contre un résultat positif en 2023 de **5 779,46 €**.

Principale ressource du CAUE, la part de la taxe d'aménagement s'est élevée à un montant de **225 000.00 €** identique à 2023.

/ Produits

Le montant des produits d'exploitation est de **335 426,02 €** et est constitué ainsi :

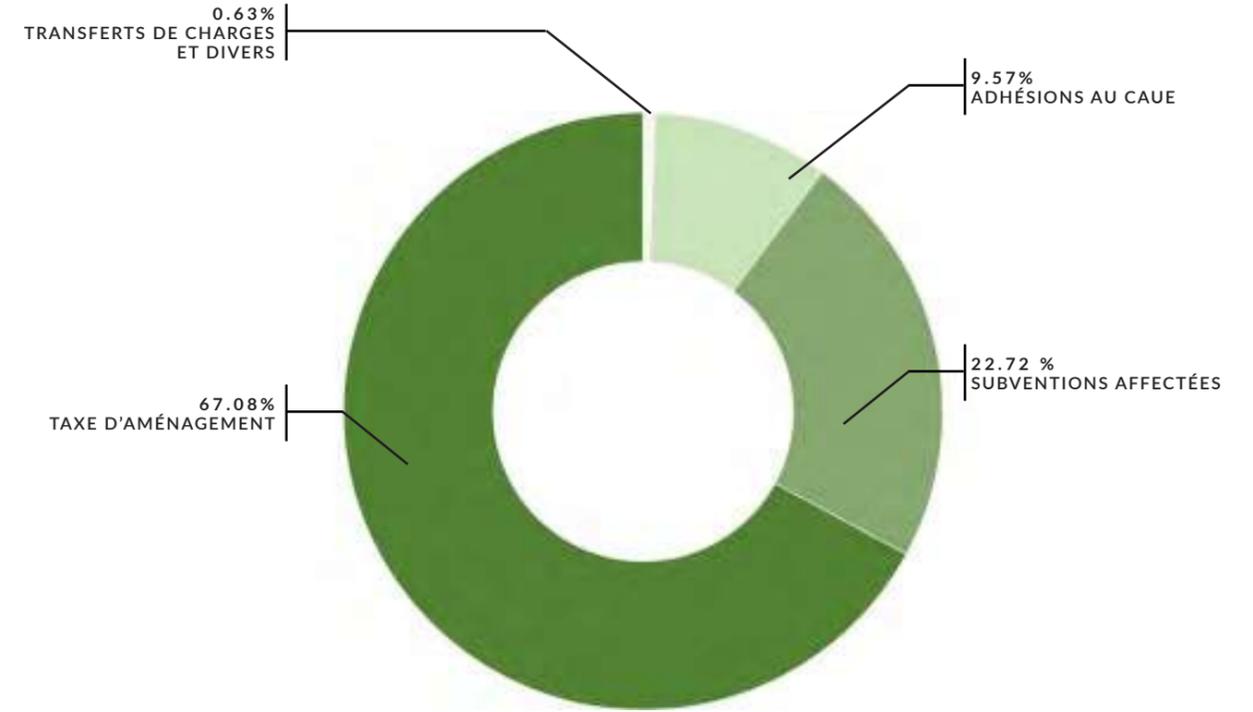
- La part de la Taxe d'Aménagement (TA) reversée par le Conseil Départemental pour un montant de 225 000.00 € représente 66.37 % des produits.
- Le montant des adhésions des collectivités, syndicat mixte, organismes, chambre consulaire et associations est de 31 316.88 € et représente 9.50 % du total des produits.
- Les conventions pour missions d'accompagnement des collectivités et conventions de partenariat s'élèvent à 49 126.96 € et représentent 14.90 % des produits.
- Les produits divers comme, le transfert des charges, les ventes et prestations de services et les indemnités journalières s'élèvent à 30 425.61 € et représente 9.23 % du total des produits.

/ Charges

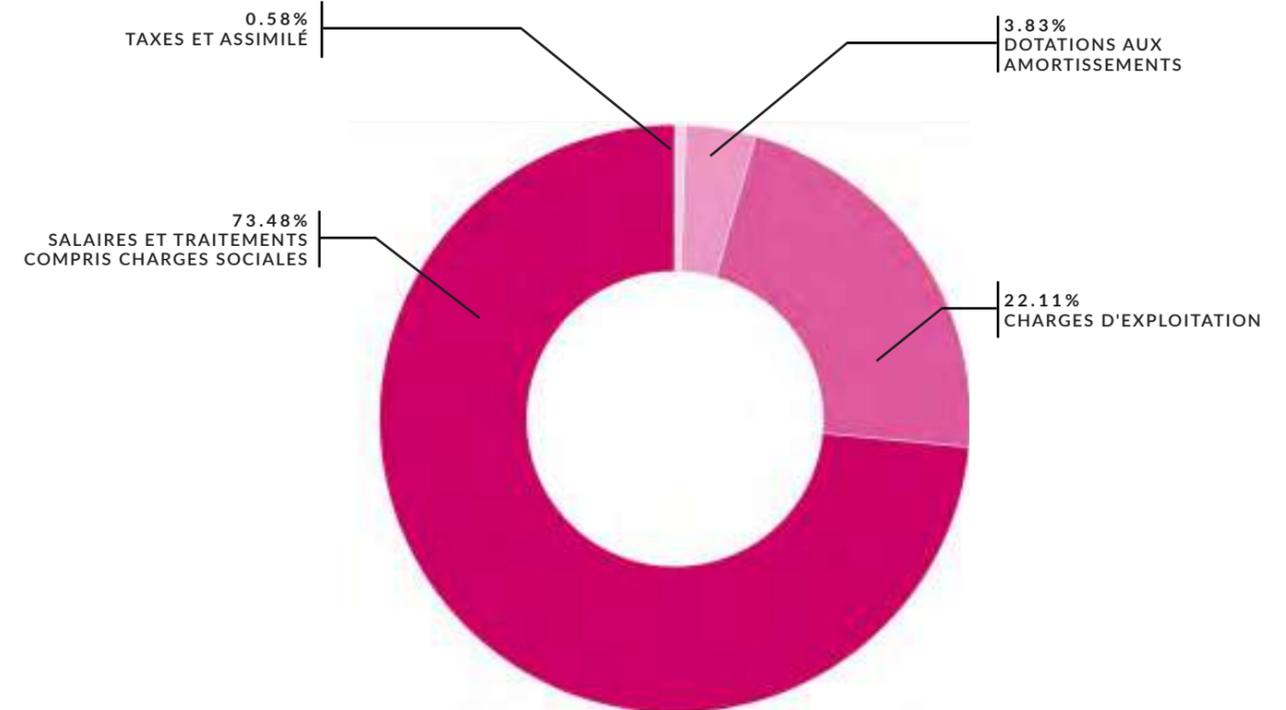
Le montant des charges est de **292 814,47 €** dont :

- Charges de personnel et charges sociales : 213 576.77 €
- Achats et charges : 64 254,31 €
- Dotations aux amortissements : 11 127,07 €
- Impôts et taxes et résultats exceptionnels : 1 699.67 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices. Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

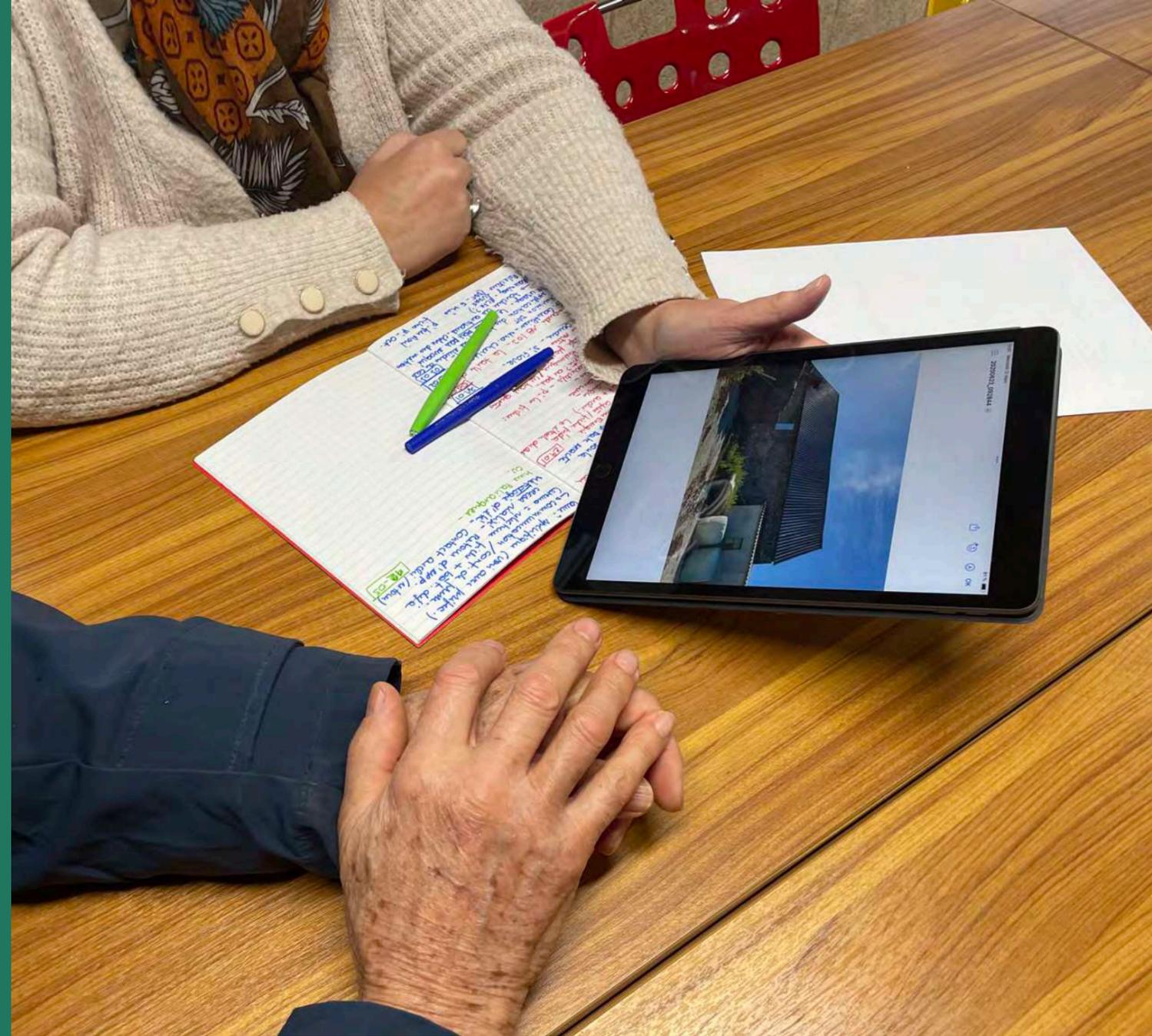


Produits d'exploitation



Charges d'exploitation

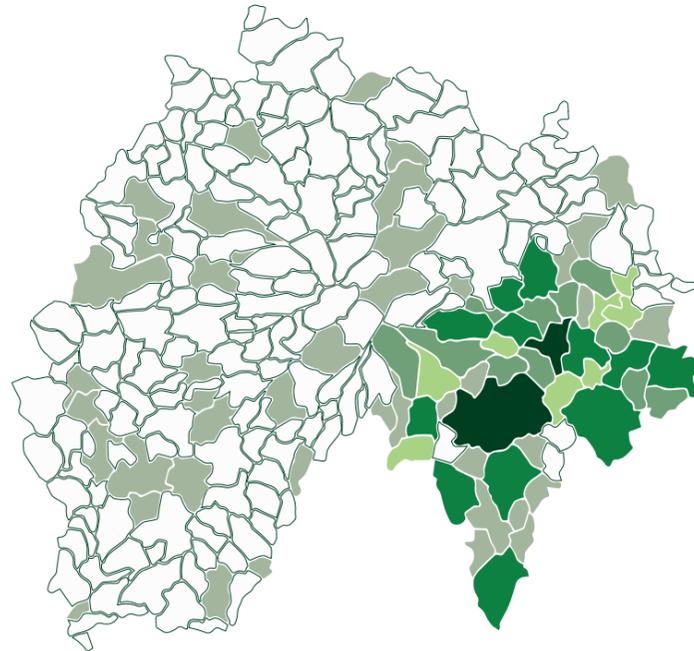
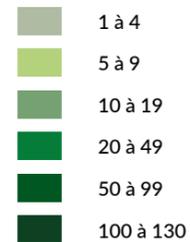
Conseiller



Le CAUE conseille les porteurs de projets privés (particuliers, associations, entreprises...) dans leurs projets de construction, de rénovation, d'extension, et d'aménagement extérieur.

Le CAUE du Cantal conseille et accompagne les communes et intercommunalités, tout au long du projet qu'elles souhaitent porter. Outil d'aide à la décision, il donne un cadre de réflexion et aide à évaluer la pertinence des projets relatifs à l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'espace public, l'aménagement, le patrimoine...

853 conseils aux particuliers en 2024



↑
Carte de répartition des conseils
aux particuliers (au bureau ou
lors des permanences, sur site,
par téléphone ou mail).

Le conseil aux porteurs de projets

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Le conseil aux particuliers est l'une des missions de base du CAUE (Article 7 de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Il est même une mission fondatrice. Destiné à tous ceux qui ont des projets de construction neuve, de rénovation ou de modification d'un bâtiment existant, les consultations des architectes conseillers se font sur rendez-vous ou par téléphone.

La mission du CAUE se limite au conseil. Elle n'entre dans aucune procédure de contrôle administratif.

Les conseillers du CAUE apportent un service personnalisé et dégagé de tout intérêt dans la maîtrise d'œuvre.

Le conseil CAUE est gratuit, c'est une obligation légale et une contrepartie liée à la Taxe d'Aménagement dont le taux est voté par le Conseil Départemental.

Les particuliers s'adressent au CAUE spontanément, ou sur les conseils des services de l'Etat (Architecte des Bâtiments de France et DDT), ou à la demande des différents labels lorsqu'il s'agit de projets touristiques.

Les demandes portent sur des extensions ou des rénovations pour la majorité, viennent ensuite les demandes pour des constructions neuves et enfin les sollicitations concernant des renseignements et informations sur des questions administratives, la réglementation, les litiges avec voisins, les problèmes de mitoyenneté et de limites de propriété, l'isolation, etc.

Quand consulter le conseiller ?

En consultant le CAUE le plus tôt possible, les particuliers, les porteurs de projet touristique, etc. rencontrent un partenaire pour les aider dans la réflexion et dans la démarche de



↑
Fiches de conseil éditées pour le
Pays d'Art et d'Histoire du Pays
de Saint-Flour.

valorisation de leur projet.

Rôle des architectes et paysagistes conseillers du CAUE :

- Analyser le contexte physique, géographique et paysager, mesurer l'impact dans le site du projet de construction envisagé.
- Aider à la clarification des besoins en fonction des usages.
- Renseigner sur la réglementation et les démarches à entreprendre.
- Diriger vers les organismes compétents notamment pour l'utilisation d'énergies renouvelables en partenariat avec Cantal Renov'Energie.
- Affiner les propositions en fonction du lieu (choix des vêtements, couleur de ses toitures, intégration dans le site...).
- Formuler des recommandations pour

la préservation des qualités paysagères, notamment par le choix de végétaux.

\ L'assistance architecturale

Lors d'une mission d'assistance architecturale, un conseiller en architecture du CAUE est mis à disposition d'une structure intercommunale pour assurer des permanences régulières sur le territoire de l'intercommunalité.

Le conseiller rencontre les habitants et les conseille pour tous types de projets (construction neuve, réhabilitation, extension, ravalement, etc...).

C'est, pour ceux qui réalisent leur dossier sans architecte, l'occasion de rencontrer un professionnel lors de consultations destinées à les guider et à les conseiller dans leur projet.

Le conseiller en architecture assiste le service instructeur (pôle ADS) de la collectivité dans l'analyse des dossiers liés aux droits des sols (PC, DP, permis d'aménager...) en formulant un avis sur l'aspect architectural et urbain du projet, ainsi que sur son insertion dans le site.



↑ ↑
Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté qui accueille les permanences du CAUE.

Les élus de Saint-Flour Communauté ont fait ce choix et ont demandé au CAUE que la conseillère en architecture, Mme ROUX, assure des permanences dans les locaux de Saint-Flour Communauté.

Le CAUE apporte ses compétences techniques et sa connaissance du territoire et aide les élus dans l'appréciation qualitative des permis de construire en lien avec le service instructeur de Saint-Flour Communauté.

Des conseils sont également donnés aux particuliers lors de permanences qui sont effectuées deux fois par mois (1er et dernier vendredi) à la maison de l'habitat et du patrimoine à Saint-Flour. La demande de conseils est chaque année en progression.

En complément le CAUE accompagne la collectivité dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé portées par Saint-Flour Communauté au côté de ses services et de son prestataire «OC'TEHA». (49 dossiers spécifiques ont été analysés par le CAUE en 2024, contre 41 en 2023).

Dans le cadre des conventions avec Saint-Flour Communauté, 733 dossiers ont été analysés pour le service ADS en 2024 (contre 582 en 2023) & 33 conseils aux particuliers ont été réalisés en 2024 (contre 37 en 2023)



↑
Fiches conseil pour les porteurs de projets touristiques.

\ Le conseil aux porteurs de projets touristiques

Les trois labels touristiques : Bienvenue à la ferme, Clévacances et les Gîtes de France Cantal ainsi que le service tourisme du Conseil Départemental sollicitent régulièrement le CAUE pour des conseils sur les sujets de restauration et de valorisation de biens immobiliers en vue de développer un projet d'accueil touristique.

Après une visite sur place organisée par le Label concerné avec le porteur de projet, le CAUE rédige une fiche-conseils complétée par des exemples afin de guider le porteur de projet.

Le CAUE peut être également consulté pour donner un avis nécessaire à la demande de subvention. **En 2024 ce sont 5 dossiers d'hébergement touristique** que le CAUE a conseillés, tous labels confondus.



↑ Logos des partenaires du CAUE pour le conseil aux porteurs de projets touristiques

→
04 octobre 2024, salon des maires organisé par l'AMF15. Le CAUE a partagé le stand avec Cantal Ingénierie et Territoire et le Conseil Départemental.



→ →
06 septembre 2024, inauguration de l'école "Marguerite et Madeleine Mallet" à Neuvéglise-sur-Truyère.



LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7 - Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, extrait).

Le CAUE « assiste les collectivités qui le sollicitent pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, dans la définition des objectifs, des conditions de réalisation du projet, dans le choix du concepteur, le suivi des études, etc. » Décret du 9 février 1978 .

Aider à la décision, conseiller, animer le débat public... L'offre d'accompagnement du CAUE aux collectivités est multiple. L'accompagnement des collectivités locales est une des missions originelles et permanentes des CAUE. Le CAUE est un partenaire compétent, rigoureux et indépendant qui

apporte aux élus une aide à la décision en matière d'architecture, de patrimoine non protégé, d'urbanisme d'aménagement et de paysage.

Le CAUE peut être sollicité, le plus en amont possible, par simple appel téléphonique, par courrier ou par mail. Une première rencontre sur place et un échange avec les élus avec la directrice du CAUE permet de prendre connaissance du contexte général, de guider le maître d'ouvrage sur une démarche cohérente et de préciser les suites à donner.

Objectifs

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique, le CAUE intervient en qualité de conseil en amont des projets et en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre, en accord avec la loi sur la commande publique.

- Le CAUE est sollicité pour des projets de réhabilitation, de construction ou d'extension de bâtiments publics (mairies, écoles, salles polyvalentes, équipements sportifs ou socioculturels, bibliothèques, etc.).

- Le CAUE met en évidence les contraintes techniques, apporte sa réflexion sur le choix du site, finalise avec les élus leurs besoins, détermine la faisabilité du projet... Cette étude préalable permet ainsi aux élus de prendre la décision d'engager ou non la réalisation de l'opération.

- Si nécessaire, le CAUE assiste les collectivités dans l'organisation des consultations des équipes de maîtrise d'œuvre. Il apporte ainsi son aide et son conseil aux maîtres d'ouvrage dans la rédaction du dossier de consultation, dans le choix de la procédure d'attribution du marché la plus adaptée et durant la période de réalisation des études. Cet accompagnement est complété par Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) qui assure des missions d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) complètes.

- Enfin, le CAUE apporte ses compétences pour mener une réflexion globale à l'échelle des communes pour entreprendre une réflexion prospective et définir des stratégies et orientations d'aménagement.

- Le CAUE propose également ses compétences en matière de planification et

d'urbanisme réglementaire et opérationnel à l'ensemble des collectivités du Cantal.

- Il apporte son assistance pour guider les élus dans l'élaboration, la révision et l'application de leurs documents d'urbanisme.

- Il assure également un accompagnement pour la réalisation des opérations d'urbanisme (extensions de bourg, création de lotissements...) respectueuses de l'environnement.

- Il conseille les collectivités dans leurs décisions liées à l'aménagement du territoire et au développement local. Dans ce cadre, il propose une réflexion préalable sur l'aménagement d'un terrain communal, d'un cœur de bourg en soumettant des orientations d'aménagement aux collectivités.

Le conseil aux collectivités permet aux élus d'assurer dans de bonnes conditions leurs obligations de maîtres d'ouvrage public :

- Dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'aménagement.



↑
Le 10 octobre 2024, Emilie BERNARD directrice du CAUE, a été invitée par Direction Départemental des Territoires pour une visite des réalisations et des projets en cours dans le cadre du programme de revitalisation du cœur de la ville d'Aurillac en présence de Monsieur Philippe Mazenc directeur de la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature).

- Dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes.
- Dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente parfois pluridisciplinaire pour la concrétisation de leurs projets.

Les missions confiées au CAUE oscillent autour de plusieurs thématiques, à savoir :

- Les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics et espaces de stationnements. Les traversées de bourgs, la requalification de l'ensemble du bourg sur des problématiques urbaines et paysagères.
- La gestion des circulations douces et des modes de déplacements.
- La valorisation d'espaces verts, de plans d'eau pour concilier activités humaines et biodiversité.

Missions :

Le CAUE propose deux types d'intervention :

- Des missions courtes de type conseil ponctuel qui se traduit par la rédaction d'une fiche-action.
- Si le conseil ponctuel doit être poursuivi par un accompagnement, la démarche est expliquée au maître d'ouvrage. Elle se traduit par un conventionnement avec la collectivité.

\ ARCHITECTURE, URBANISME & PAYSAGE

Collectivités accompagnées en 2024 :

Condat : visite conseil pour l'évolution du futur lotissement du cœur de bourg.

Conseil départemental : conseils et accompagnement pour l'aménagement du parvis du siège du CD15.

Drugeac : poursuite des réflexions pour l'implantation d'une future auberge en cœur de bourg.

Le Rouget-Pers : aménagements de la place de l'église et de la traverse du bourg : animation d'ateliers avec les scolaires, coordination des intervenants (programmiste, CIT).

Marcolès : visite conseil dans le cadre de l'aménagement des entrées de bourg et des espaces de stationnement.

Montsalvy : conseil pour l'aménagement de la rue du moulin.

Naucelles : analyse des actions menées depuis 15 ans et programme d'action pour futur PLUIH.

Saint Mamet : conseils pour les espaces publics de la ville et la hiérarchisation du stationnement.

Tournemire : visite pour les espaces publics du bourg et l'aménagement d'un parking complémentaire pour les visiteurs à l'entrée du bourg.

CABA : commission de travail pour le label Pays d'Art et d'Histoire.

Petites Villes de Demain | Action Cœur de Ville | Villages d'Avenir

Dans le cadre de ces programmes innovants portés par l'État, le CAUE s'inscrit dans la continuité des engagements de la FNCAUE pour accompagner les communes homologuées Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir :

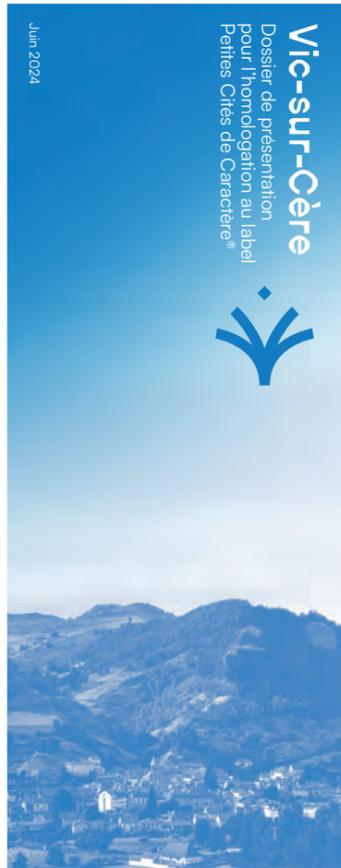
Le CAUE participe ainsi régulièrement aux comités organisés par la préfecture et la DDT sur le suivi des opérations portées par les **26 Petites Villes de Demain** du Cantal.

En complément en 2024 le programme **Villages d'avenir** a été déployé pour **63 communes labellisées** avec le recrutement de deux chargés de missions.

Dans ce cadre le CAUE du Cantal a été sollicité pour les communes de **Saint-Urcize, Le Saillant et Val d'Arcomie**.



↑
Le patrimoine de la commune de Val d'Arcomie.



- Dossier de candidature au label Petites Cités de Caractères de Vic Sur Cère®.
- → Visite des membres de la commission d'homologation le 22 octobre 2024.

Accompagnement du label «Petites Cités de Caractère» :

Le CAUE est à l'origine de dossiers d'homologations reconnus au niveau national dans le réseau **Petites Cités de Caractère®**.

Le CAUE est reconnu comme un partenaire incontournable et est sollicité notamment pour les agréments des nouvelles citées candidates ou pour le renouvellement du label. Ainsi le CAUE est régulièrement consulté par les Petites Cités de Caractères® du Cantal pour des conseils.

Laroquebrou : poursuite du dossier pour la ré-homologation (objectif 2025).

Vic sur Cère : accompagnement de la commune dans sa candidature au label. Le dossier complet a été élaboré par le CAUE et nous avons participé au côté du jury national à la visite d'homologation.

Le CAUE apporte au jury son regard technique

et ses connaissances du contexte local afin de permettre au jury d'appréhender au mieux les atouts de la cité pour sa candidature au label.

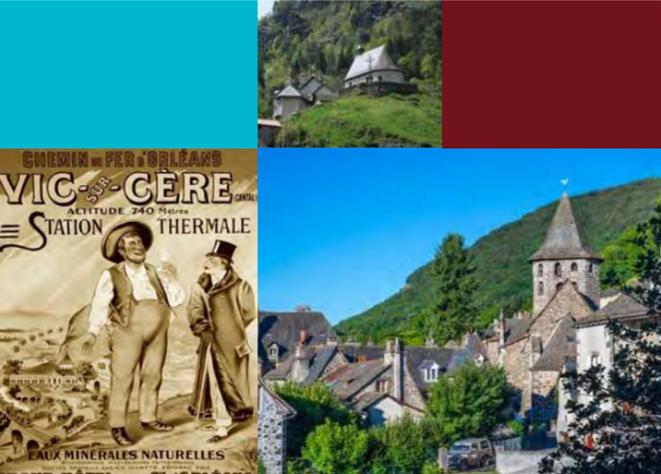
Vic sur Cère a obtenu le statut de petite cité homologable. Un travail complémentaire devra être réalisé par la commune, elle intègre d'ors et déjà le réseau des Petites Cités de Caractères® lui permettant de participer pleinement aux temps forts du réseau.





Rapport de la commission

Vic-sur-Cère
(Auvergne-Rhône-Alpes, Cantal)



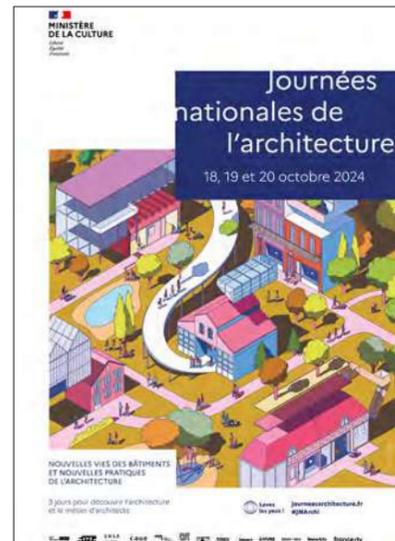
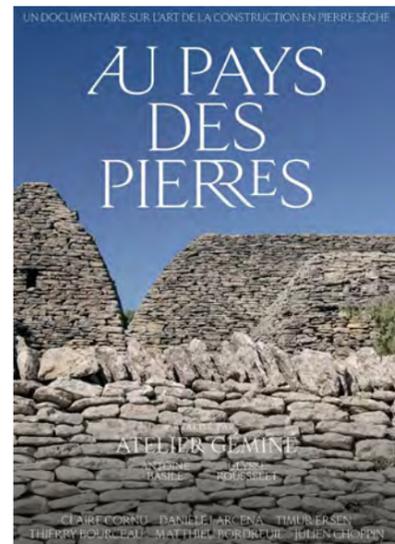
Sensibiliser



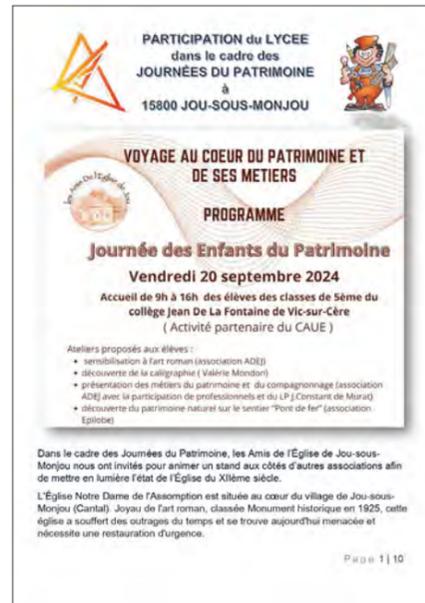
Pour aborder toute la complexité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, le CAUE favorise la diversité des approches et des formats. De la rencontre à l'exposition, dans des espaces dédiés ou sur le terrain, en partenariat ou en autonomie, par l'intervention directe ou la création d'outils spécifiques, les actions du CAUE invitent les jeunes et les adultes, amateurs d'architecture ou simples citoyens, à s'attarder pour regarder autour d'eux et reconnaître la valeur paysagère et architecturale de leur cadre de vie. *(source CAUE 55)*

L'ensemble de ces actions ont été soutenues par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

↓ ↓
Actions dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture.



↑ ↑ →
20 septembre 2024 opération "Les enfants du Patrimoine".



Sensibiliser

Loi du 3 janvier 1977, article 7 :
« ...le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... ».

/ Journées Nationales de l'Architecture (JNA) :

Le CAUE a organisé plusieurs temps forts autour de l'architecture dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture à l'automne 2024 :

- **18 octobre 2024** : visite de trois projets bois de l'atelier Camino en partenariat avec Fibois Auvergne Rhône Alpes. 25 personnes nous ont accompagné dans la châtaigneraie Cantalienne.
- Toujours le **18 octobre 2024** une visite de la patinoire du Lioran oeuvre de l'architecte italien Vittorio Mazzucconi, a été proposée par Alexandre Albisson historien. 5 personnes ont participé à cette visite.

- Le **10 décembre 2024** au Cinéma de Murat L' Arverne une séance de projection du documentaire « Au pays des pierres », réalisé par l'Atelier Gémigné a réunie environ 40 personnes. Cette séance, gratuite, a été suivie d'un échange avec le réalisateur également architecte Antoine Basil et le CPIE de Haute Auvergne.

/ Enfants du Patrimoine | Journées Européennes du Patrimoine (EDP & JEP) :

- **20 septembre 2024** : trois classes des écoles de la ville d'Aurillac ont bénéficié d'ateliers croisés organisés en partenariat avec le CPIE de Haute Auvergne et les musées de la ville d'Aurillac.

↑
Visite de la Halle de Vitrac en partenariat avec Fibois Auvergne Rhône-Alpes. Architectes Atelier Camino.
→
Visite de la patinoire du Lioran par Alexandre Albisson.





\ Des cours Oasis dans le Cantal, répondre ensemble aux enjeux climatiques.

Le point de départ de ce projet est inspiré des projets OASIS développés par le CAUE de Paris. Ces projets visent à transformer la façon de concevoir les cours de récréation en y associant la communauté pédagogique et les enfants, tout en intégrant de nouveaux paramètres liés au réchauffement climatique : matériaux perméables, pleine terre, forte présence de la végétation, ombre, installation de fontaines et d'équipements plus ludiques; pour faire de ces cours de véritables oasis urbaines.

Ainsi grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, le CAUE du Cantal et le CPIE de Haute Auvergne ont mené une expérimentation sur deux écoles du département (à Thiézac et Chaudes-Aigues) afin de mettre en place un projet co-construit de cours oasis. Tout au long de la démarche les impacts sociaux et environnementaux de ces

projets ont été mesurés.

Dans chacune des écoles sélectionnées une classe a été désignée « ambassadrice » et a eu l'opportunité de participer à des ateliers de co-conception de la cour afin de faire émerger, en son sein, un programme des usages de la future cour.

Ces classes ont eu en charge de recueillir la parole de leurs camarades d'école mais également de l'ensemble des usagers de la cour et de proposer des scénarios d'aménagement sous la forme de photomontage et de maquettes. Un vote au sein de l'école associant les parents d'élèves a permis de déterminer les priorités de la communauté scolaire pour les futurs aménagements de sa cour.

Le CAUE et le CPIE ont assuré l'animation des divers ateliers et temps d'échanges et ont proposé aux enseignants des outils de sensibilisation aux enjeux climatiques : expériences, fiches pédagogiques supports, films, ouvrages...

← ← ← ←
Travaux réalisés dans l'école de Thiézac et ateliers avec les élèves des écoles de Thiézac et Chaudes-Aigues.

Ambitions des projets oasis :

- **Remettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants et des adolescents.** Il s'agit de concevoir des espaces qui permettent l'épanouissement personnel et le développement moteur, psychologique et social de chacun, dans les meilleures conditions.
- **Lutter contre, et s'adapter au changement climatique,** dans une logique de sobriété vis -à-vis des ressources et des matériaux utilisés, de préservation de la santé de tous et pour une qualité de vie urbaine soutenable avec une place centrale laissée à la nature.
- **Sensibiliser adultes et enfants au respect de l'environnement** et des autres, par une relation quotidienne et durable avec des espaces naturels et dans un cadre partagé.
- **Penser la cour comme lieu d'incitation à bouger,** afin de favoriser la santé globale des enfants au sens de la définition de l'OMS (1946) : un bien être physique, mental et social.

L'espace de cour transformé a vocation à être le support de jeux, d'apprentissages, de découvertes et de rencontres parfois même en dehors du temps scolaire, lors de moments d'ouverture au quartier, développant de nouveaux usages et favorisant le lien social.

Co-concevoir les cours Oasis :

Il s'agit d'impliquer les élèves et les adultes de l'établissement scolaire dans le processus, afin d'intégrer leur savoir-faire d'usage et leur connaissance du lieu, acquis avec l'expérience quotidienne. Associer les usagers, premiers impactés, favorise les échanges entre acteurs dans le but de prévenir les conflits, d'assurer la cohérence du projet et la pérennité des nouveaux aménagements.



Participer



Le CAUE du Cantal participe à divers groupes de travail, jury, commissions à la demande des communes, des EPCI, ou des services de l'Etat.
L'expertise des architectes et paysagiste du CAUE est aux services de ces instances pour un éclairage technique indépendant.

Participer

/ COMMISSIONS, JURYS & GROUPES DE TRAVAIL

Le CAUE participe en tant que membre aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre ainsi qu'à différentes commissions.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) :

- Rencontre entre équipes, revue de projets. **Parc Naturel Régional des Volcans et Parc Naturel Régional de l'Aubrac :**
- Réunion multi-acteurs sur le sujet des burons.
- Cahier des Paysages de l'Aubrac, réunions Obrador.

Préfecture | Direction Départementale des Territoires | Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :

- Journée Départementale des Paysages à Quezac sur le thème «**Quand l'arbre a le droit de cité**», animation de la conclusion par Emilie Bernard en présence de M. Frédéric SEGUR, Expert et Consultant Arbres, Ville & Paysage.
- Participation en tant que professionnel architecte aux commissions départementales nature/paysages et sites (CDNPS) et à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
- Travail à la demande de la DREAL et de la DDT afin de synthétiser l'ensemble des inventaires existants de burons.
- Rencontres régulières dans le cadre de revue des projets avec l'Architecte et la Paysagiste Conseils de l'État.

Ordre des Architectes :

- Réunions régionales et nationales, groupe de travail sur la commande du particulier et réunions statutaires.



← Signature de la convention entre le CAUE du Cantal et l'association Petites Cités de Caractère Cantal, le 06 novembre 2024.



↓ Participation d'Emilie Bernard au colloque "Profession Programmiste" le vendredi 22 mars 2024, au Couvent des Récollets, à Paris. Présentation de l'accompagnement du CAUE pour le projet d'école à Neuvéglise-sur-Truyère.

↓↓ Journée Départementale des Paysages, organisée par la DDT le 24 septembre 2024 sur le thème "Quand l'arbre à le droit de cité".



- Participation et intervention lors de la Journée de rencontre Éducation Santé Environnement Cantal. Le CAUE a présenté au côté de M. Mourgues, maire de Thiézac, le bilan du projet «des cours Oasis dans le Cantal, répondre ensemble au enjeux climatiques».

CPPIE :

- Réunions préparatoires à la mise en place de l'action cours Oasis en partenariat avec l'Éducation Nationale et l'Agence Régionale de Santé.
- Participation et intervention lors de la Journée de rencontre Éducation Santé Environnement Cantal. Le CAUE a présenté sa démarche «des cours Oasis dans le Cantal, répondre ensemble au enjeux climatiques».

CIT :

- Participation au jury pour le concours de la nouvelle école de Puycapel.

Gîtes de France :

- Prix coup de cœur dans les locaux des Gîtes de France.

Colloque national "Profession Programmiste" :

- A l'invitation de M. Rongieras directeur d'Hemis programmiste, Emilie Bernard a présenté l'accompagnement du CAUE pour le projet d'école à Neuvéglise-sur-Truyère en présence de Mme Céline Charriaud maire de la commune et de M. François Bouchaudy Architecte du projet, le vendredi 22 mars 2024, au Couvent des Récollets, à Paris.

École Architecture Clermont-Ferrand :

- Audition d'Emilie Bernard par les étudiants de l'ENSACF.

ARS :

- Participation à la journée technique sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les établissements recevant des enfants.

PCC Cantal :

- Le 06 novembre 2024 Gilles Combelle et Emilie Bernard participaient à l'assemblée générale de l'association Petites Cités de Caractère Cantal à cette occasion Emilie Bernard a présenté l'application archistore aux Petites Cités Cantalienne et Gilles Combelle et Christian Montin ont renouvelé la convention qui lie nos associations.

Villes et Villages Fleuris :

- A la demande du conseil départemental le CAUE participe aux campagnes du jury Villes et Villages Fleuris du département. Les communes sont visitées par les membres du jury et des conseils leurs sont apportés. Jury départemental : Auzers, Jaleyrac, Ydes, Vebret, Menet, Ségur-les-Villas, Apchon, Saint-Hippolyte, Lugarde, Marcolès, Vitrac, Roumégoux, Saint-Julien-de-Toursac, Valjouze, Feirrières-Saint-Mary, Lastic, Chaliers, Vic-sur-Cère, Thiézac, Saint-Jacques-des-Blats, Laveissière, Brezons, Saint-Flour, Neuvéglise-sur-Truyère, Fridefont.
- Le CAUE était invité à la cérémonie de remise des prix départementaux à Vebret.
- Le CAUE est également membre du jury régional qui décerne le palmarès national des «fleurs». Geneviève Roux se rend chaque année dans des départements de la région Auvergne Rhône Alpes pour participer à ces commissions. Jury Régional en Drôme et en Isère.



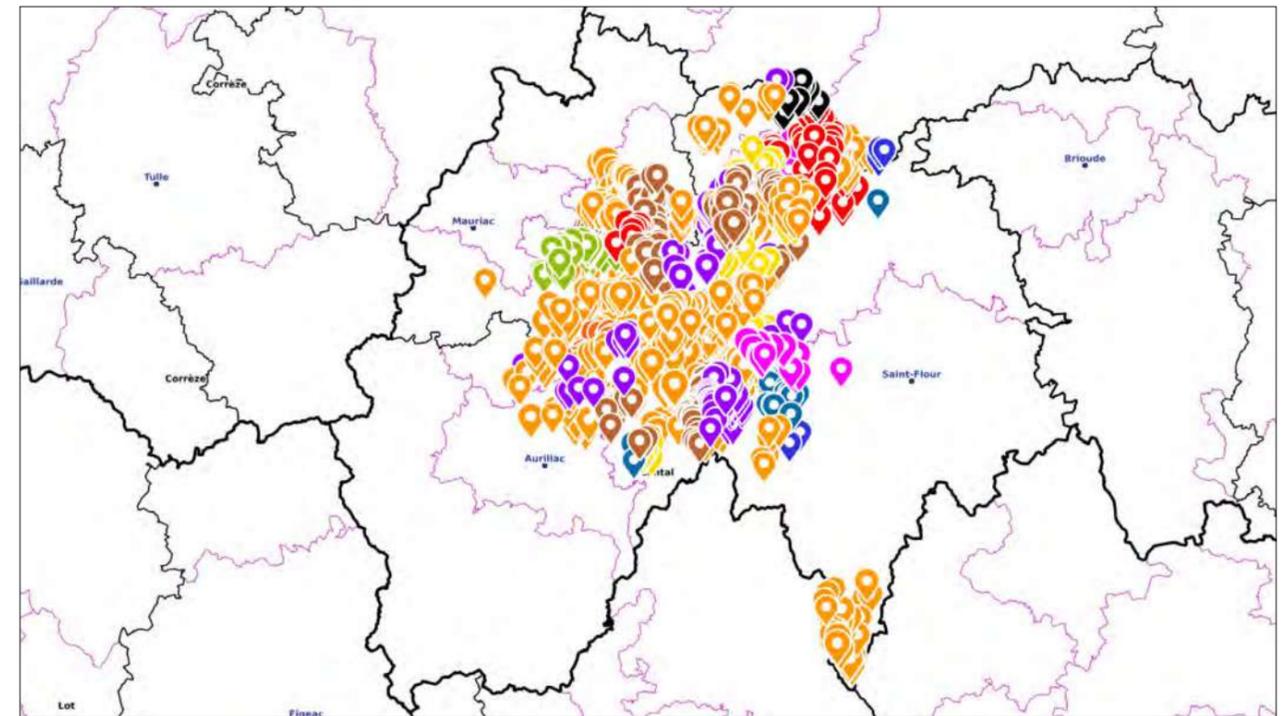
**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires du Cantal

→
Carte de repérage des burons via
la plateforme Géoportail.

↓↓
Croquis de burons cantaliens.



/ ZOOM

Mise à jour de l'outil de recensement des burons du cantal. Commande de M. Le Préfet, pilotage Direction Départementale des Territoires du Cantal.

Installée dans chaque département, la CDNPS, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, vise à concourir à la préservation de la nature, des paysages et des sites, ainsi qu'à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace (dans un souci de développement durable).

Présidée par le préfet, elle comprend 4 collèges :

- le collège des représentants des services de l'État,
- le collège des élus,
- le collège des personnes qualifiées en environnement, agriculture et science de la nature,
- le collège des personnes compétentes.

Le CAUE du Cantal siège au sein de la CDNPS dans un collège de personnes ayant compétence en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement.

Les avis de la CDNPS concernent en particulier :

- la préservation de la nature : sur des projets de Réserves Naturelles Nationales (RNN), de liste locales pour les sites Natura 2000, d'arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (Atlas pour la Biodiversité), etc. ;
- la publicité, les enseignes et pré-enseignes: avis sur certaines autorisations... ;
- les paysages : sur certaines décisions concernant les sites classés (SC) ou en instance de classement, etc. ;

- les carrières ;
- ou encore l'impact de l'urbanisation sur la nature, les paysages et les sites.

Dans le Cantal, en complément de ces missions, elle oeuvre notamment dans les communes concernées par les lois Montagne où elle se prononce sur les projets de restauration ou de reconstruction d'anciens chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive, ainsi que d'extensions limitées de chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive existants, dans les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières : les burons.

Dans le cadre de ces dossiers il est rapidement apparu, face à l'augmentation

du nombre de projets de rénovation, de la nécessité de disposer d'un recensement exhaustif de ces bâtiments sur le territoire cantalien.

La DDT du Cantal a donc proposé au CAUE de réaliser une synthèse des documents et des recensements existants afin de compléter le guide des préconisations voté par la CDNPS.

Le CAUE a ainsi réalisé un repérage de plus de 1 000 burons répartis sur 75 communes du massif cantalien et des plateaux de l'aubrac.

En complément nous réalisons également la mise en forme de fiches de conseils et d'orientations de rénovation des burons telle que votée par la CDNPS.

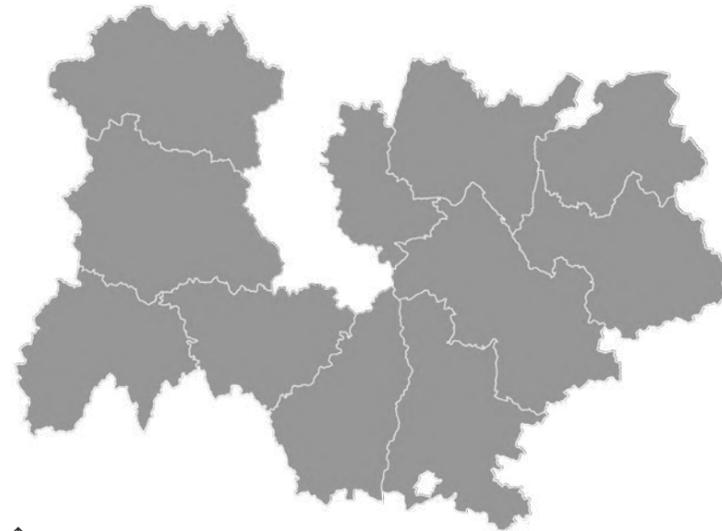
Mutualiser



A l'échelle régionale avec l'URCAUE ou à l'échelle nationale avec la FNCAUE, le CAUE du Cantal dispose d'outils de mutualisation et d'échange avec le réseau des CAUE. Ces instances sont des lieux d'échanges de valorisation des expériences départementales et de mise en commun de nos compétences et de nos moyens.



↑
Rencontre des directeurs le 22 mai 2024 dans l'Ain.



↑
Les 11 CAUE de la région Auvergne Rhône-Alpes engagés dans l'URCAUE.

→
Formation du club Archistore en présence de l'influenceur @histoire_de_rue, Alexis Lecomte.

Mutualiser

L'UNION RÉGIONALE DES CAUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes est une association loi 1901 qui fédère les 11 CAUE de la nouvelle grande région. Créée en 2016, elle fonctionne de manière souple et collective.

Joël BAUD GRASSET, Président du CAUE de Haute Savoie et de la FNCAUE pilote cette structure en tant que Président, Jocelyne GLACE LE GARS Présidente du CAUE du Puy-de-Dôme et Clotilde FOURNIER Présidente du CAUE de l'Ain sont Vices-Présidentes, Gilles COMBELLE, Président du CAUE du Cantal assure les fonctions de Trésorier, Fabrice LARUE Président du CAUE de la Drôme est Secrétaire.

L'URCAUE est financée par les cotisations de ses membres, des subventions pour des actions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et la DREAL.

Plusieurs actions sont menées à l'échelle des

présidents, des directeurs et des équipes :

- Réunions des directeurs en présentiel et en visio.
- Réunions des présidents en présentiel et en visio.
- Rencontre des équipes des CAUE, le **15 octobre 2024 à Vienne (Isère)**. Ces temps d'échanges ont permis à l'ensemble des équipes de travailler sur le futur projet stratégique de l'union régionale.

LE RÉSEAU NATIONAL DES CAUE, LA FÉDÉRATION

La Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) créée le 9 mai 1980, regroupe les CAUE représentés par les Présidents.

Pour le réseau, la Fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation, de mutualisation et de production stratégique et opérationnelle. Elle organise dans ce cadre des manifestations nationales telles que les universités d'été ou



encore des ateliers thématiques et groupes de travail.

La Fédération a pour objet de représenter, au plan national, les CAUE et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des différents organismes ayant à connaître des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Un important travail de veille juridique et réglementaire est mené en permanence sur l'ensemble des projets de loi impactant de près ou de loin les CAUE. La Fédération porte la voix des CAUE dans les concertations nationales autour des grands enjeux du cadre de vie, notamment lors des débats préparatoires à l'élaboration des lois.

La Fédération assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE. Elle développe des partenariats, organise des rencontres.

- **Réunions de la Commission Technique Permanente (CTP)**. Composée de directeurs elle représente les régions et sollicite la contribution du réseau. Des groupes de travail

se réunissent autour de plusieurs thématiques.

- **CCN** : travaux sur les perspectives de la future Convention Collective des CAUE. Emilie Bernard participe à ce groupe de travail.
- **Archistore** : programme coproduit par le CAUE du Var et l'agence 9B+ avec le soutien de la FNCAUE.

Pour rappel, en 2023 la « Destination Cantal » a été créée et le premier parcours à Pleaux a été publié le 30 juin 2023. Il a depuis été téléchargé 786 fois, il est le quatrième en nombre de téléchargements tous parcours confondus.

En complément le CAUE participe à des temps d'échange ou de formation au niveau national sur le thème d'Archistore : rencontres les 02 et 03 juillet et le 29 novembre 2024.

Téléchargez Archistore :



Conception graphique : CAUE du Cantal

Impression : Zindex

**Crédits photos : CAUE du Cantal,
(sauf page 05, Pierre Soissons)**

Juin 2025



Conseil
Architecture
Urbanisme
Environnement
du Cantal

19 av. de la République, 15000 Aurillac
04 71 48 50 22 | contact@cauecantal.fr | www.cauecantal.fr